



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Convocation du
Mercredi 2 octobre 2024

Séance Publique du
Mardi 8 octobre 2024

**APPROBATION DE LA STRATEGIE CLIMAT-AIR-ENERGIE 2024-2028 DE LA COLLECTIVITE DE
PLOEMEUR – DEMANDE DE LABELISATION 3 ETOILES TERRITOIRE ENGAGE POUR LA TRANSITION
ECOLOGIQUE**

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Martine LIEDOT, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Ludovic ILLIEN, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Michel LE MESTRALLAN.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Guillaume GOURLAIN à Brigitte LE LIBOUX, Patricia QUERO-RUEN à Armelle GEGOUSSE, Claudie LE BIHAN à Marie-Christine LE NORMAND, Antoine GOYER à Christian PERRIEN, Christine BARETTE à Pascaline ALNO, Laëtitia LAFFONT à Claude ORVOINE, Annie VERDES à Marie-Hélène HUCHET.

Absent : Loïc TONNERRE.

Secrétaire de séance : Ludovic ILLIEN.

Présents : 25
Pouvoirs : 07
Absent : 01

n°17

APPROBATION DE LA STRATEGIE CLIMAT-AIR-ENERGIE 2024-2028 DE LA COLLECTIVITE DE PLOEMEUR – DEMANDE DE LABELISATION 3 ETOILES TERRITOIRE ENGAGE POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Rapporteur : Armelle GEGOUSSE

Afin de déployer une démarche générale structurante pour l'ensemble de ses actions en faveur du climat, Ploemeur s'est engagée en 2019 dans la démarche de labellisation CIT'ERGIE, appellation française du label European Energy Award, portée par l'ADEME. La démarche est portée collectivement avec Lorient Agglomération et les communes de Lorient, Hennebont, Larmor-Plage et Quéven.

Elle a obtenu une labellisation 3 étoiles lors de cette première étape. La commission du label avait notamment salué les actions en matière d'études et de planification, de mobilisation des habitants, de gestion patrimoniale et de politique de déplacements. Les points d'amélioration identifiés portaient sur l'approvisionnement en énergie, l'organisation interne, les actions concrètes d'économies d'énergie et l'extinction de l'éclairage public.

Après 3 années de déclinaison du plan d'action, une nouvelle demande de labellisation (dispositif renommé Territoire Engagé Transition Ecologique) a été travaillée pour la période 2024-2028.

Le plan d'action proposé, ambitieux, est évalué à 12 M€ sur la période et se structure autour de 5 mots clés qui incarnent l'engagement de la collectivité en faveur du climat :

- Adaptation : Faire évoluer nos actions pour prendre en compte les mutations actuelles et futures
- Efficience : Prioriser les actions les plus efficaces et développer la sobriété
- Biodiversité : Préserver la diversité du vivant, protéger la nature
- Responsabilité : Développer l'exemplarité des pratiques internes
- Participation : Sensibiliser, associer et construire avec les usagers et les citoyens

La période de labellisation verra la mise en œuvre de projets de renouvellement urbain structurants :

Le réaménagement du front de mer de Fort Bloqué afin de restreindre la place de la voiture sur le littoral et de redonner sa place à la nature sur cet espace privilégié.

La refonte du centre-ville au sein d'une ZAC de 70 hectares. En s'appuyant sur un travail collectif à partir d'une large concertation publique le plan-guide du centre bourg, projette les grandes orientations d'aménagement et propose des actions fortes sur le centre bourg : la refonte de certains espaces publics autour des notions de biodiversité et de renaturation, l'aménagement de rues existantes pour y rendre les déplacements à pied et en vélo confortables et sécurisés, la création d'un axe piéton et cyclable fortement structurant le "parkway" ou layon urbain.

Ces projets sont l'occasion de mettre en œuvre chacun des engagements du plan d'action TETE afin de faire des projets urbains des laboratoires des transitions sur le territoire.

Les grandes orientations du programme :

- **Adaptation : Faire évoluer nos actions pour prendre en compte les mutations actuelles et futures**

Le changement climatique est un processus en cours qui doit être anticipé. Ploemeur poursuit l'analyse de ses vulnérabilités et la prospective sur ses moyens d'action face aux évolutions inéluctables de notre environnement, que ce soit sur le littoral, dans la cité, ou dans ses espaces naturels ou agricoles. Cet objectif se traduira dans les nouveaux documents de planification à venir (PLU, cahier des charges de la ZAC...)

Pour répondre à l'augmentation de la fréquence des phénomènes climatiques impactant, et préserver la ressource en eau, qui est devenu un enjeu stratégique même en Bretagne, la ville va mettre en place un plan d'action pour réduire ses consommations d'eau, ou encore favoriser la recharge des nappes phréatiques et améliorer les conditions de vie des publics sensibles (programme d'adaptation des locaux destinés à l'accueil des publics)

La conservation d'une alimentation saine et d'une agriculture locale pérenne est également un objectif de la politique qui sera déployée. Ploemeur veut faire de Ti Lipous un outil exemplaire en la matière (objectif : 50% des approvisionnements issus de producteurs locaux ...)

Enfin le tourisme, marqueur de l'identité de notre territoire doit lui aussi adapter ses pratiques : développement de l'activité randonnée, renforcement de la responsabilisation de nos hôtes en matière de production de déchets ou d'économie d'eau...

Près de 600 000 € seront consacrés à ces actions d'ici 2028

Les principaux engagements chiffrés du programme

- 50% de surface non imperméable dans toutes les cours d'école
- 10% d'économie d'eau
- **Efficiency : Prioriser les actions les plus efficaces et développer la sobriété**

Le plan pluriannuel d'investissement des bâtiments communaux, en vue de la mutation du chauffage et de l'amélioration de l'isolation va se poursuivre et s'intensifier.

De même un ambitieux programme d'équipement des bâtiments communaux en panneaux solaires est en cours de déploiement.

Par ailleurs, au vu de la réussite du premier réseau mis en service en 2021 à Kerdroual, un second réseau de chaleur alimenté par des chaudières bois, sera construit en centre-ville, et confié en délégation de service public à la SPL Bois Energie locale.

Enfin le transport étant un émetteur important de carbone dans l'atmosphère, Ploemeur, tenant compte du contexte de territoire, va poursuivre ses investissements massifs de développement des itinéraires cyclables. Un budget annuel de 15€ par habitant sera mis en place pour la période.

L'ensemble de ces actions représente un investissement de près de 7.2 M€ d'ici 2028

Les principaux engagements chiffrés du programme

- Réduction de 60% de consommation d'énergie en 2028 par rapport à 2010 dans les principaux bâtiments municipaux
 - 30% des besoins d'électricité de la collectivité couvert par l'autoconsommation collective photovoltaïque
 - 30% du besoin de chaleur fourni par réseaux de chaleur en 2029
- **Biodiversité : Préserver la diversité du vivant, protéger la nature**

La situation est connue : jamais la nature à laquelle nous sommes habitués n'a régressé de manière aussi rapide et globale. Petit à petit disparaissent des animaux qui font partie de notre culture : les merles, les hérissons... font désormais partie des espèces menacées !

En cause, essentiellement la disparition des habitats, en lien avec le changement climatique et surtout nos pratiques humaines, habituées à ne pas se soucier des impacts de notre développement sur la nature, alors que cette dernière est un pilier de notre santé commune.

Ploemeur souhaite agir activement pour lutter contre cette évolution à son échelle.

En tout premier lieu, il convient de porter haut le message afin que l'ensemble des acteurs soit motivé à s'engager dans l'évolution de ses pratiques.

La candidature au label « territoire engagé pour la nature », créé par l'office français de la biodiversité portera cet objectif. Il permettra la reconnaissance des nombreuses actions déjà engagées et déjà valorisées (réseau régional DEPHY collectivités, traduit par la politique zérophyto de la ville, qui est reconnue démonstratrice en matière de lutte contre les espèces invasives ; réseau national Ideal'co, où Ploemeur montre ses actions en faveur de la nature en ville...). Il sera également l'occasion de se doter d'un plan d'action structuré qui donnera un nouvel élan à la politique suivie.

Le développement de la forêt sur les espaces inexploitables par l'agriculture et sans intérêt majeur en termes d'habitat va se poursuivre. En tout premier lieu une structure de gestion des près de 10ha de bois plantés depuis quatre ans va être mise en place, et la poursuite de la recherche de partenariats avec des propriétaires fonciers privés doit permettre d'accentuer encore cette action.

De même le développement de partenariats va s'accentuer pour la protection et la restauration de notre patrimoine naturel exceptionnel en particulier sur le secteur côtier, protégé ou non. La lande bretonne est un milieu fragile qui est passé de plus d'un million d'ha au XIXème siècle à moins de 14 000 ha actuellement, Ploemeur agit pour lutter contre cette évolution.

Enfin, la biodiversité marine est également un enjeu particulier de notre territoire. La ville agit à réduire les impacts des activités nautiques sur la flore et faune de nos côtes. Un programme très ambitieux de déploiement de mouillages à faible impact écologique va permettre de protéger les herbiers de zostères de nos rivages, préservant ainsi un élément clé de la chaîne alimentaire marine. En 2028 ce sont 50% de nos mouillages qui auront muté en systèmes à faible impact sur la biodiversité.

Un budget de près de 2 500 000 € est prévu pour ces actions sur la période

Les principaux engagements chiffrés du programme

- 50% de mouillages à faible impact, respectueux des milieux marins
- 2 millions d'euros pour développer la place de la nature dans les aménagements urbains
- **Responsabilité : Développer l'exemplarité des pratiques internes**

Les élus et les agents de la ville de Ploemeur portent l'objectif d'impacter l'ensemble des administrés ; pour que ce message soit crédible, le devoir d'exemplarité de l'administration est essentiel.

En tout premier lieu, les engagements de la démarche Territoire Engagé vers la Transition Energétique doivent être tenus ; ce qui repose sur un pilotage et un suivi structuré du plan d'action durant les 4 années de l'engagement.

Des outils seront développés pour orienter les actions quotidiennes de la ville dans le sens du plan d'action :

-la commande publique prévoira, dans les limites des possibilités réglementaires, la mise en place de critères environnementaux privilégiant les choix vertueux, que ce soit en termes de modalité d'action ou d'acteurs.

-le budget de la ville sera progressivement orienté vers l'analyse de l'impact des actions sur le climat.

-les agents et élus seront formés afin de partager une culture interne autour des enjeux d'adaptation et de politique du climat.

-enfin, après avoir mis en place un plan de déplacement d'administration en 2022, ses objectifs seront renforcés par la promotion de la mobilité durable lors des déplacements professionnels : d'une part par la mutation progressive de la flotte vers l'électricité, et d'autre part par le renforcement de l'usage en pool par la mise en place d'outils de gestion ergonomiques.

180 000 € seront dédiés à ces objectifs de responsabilité durant les 4 ans

Les principaux engagements chiffrés du programme

- 100% des marchés publics contiendront des clauses environnementales d'ici à 2028
- 50% des effectifs formés aux enjeux d'adaptation au changement climatique

● **Participation : Sensibiliser, associer et construire avec les usagers et les citoyens**

L'action communale ne peut être efficace sans les citoyens. Ploemeur est déjà rôdée à stimuler la participation de tous dans ses actions : en matière de biodiversité, grâce à l'apport des sciences participatives avec l'observatoire du recul du trait de côte, et surtout via la mise en place depuis quelques années du budget participatif.

Une nouvelle étape s'engage avec l'orientation du budget participatif vers des actions en faveur de l'adaptation au changement climatique. Deux volets déclinent cette action : l'évolution du règlement et le renforcement de la communication en vue de la stimulation de propositions adaptées. Un objectif budgétaire de 10€/habitant concrétisera cette démarche.

Plusieurs cibles spécifiques seront visées et acteurs mis en mouvement pour la mise en acte de la sensibilisation des citoyens : les parents de jeunes enfants, car l'éducation qu'ils donneront sera un vecteur de citoyenneté responsable, l'ensemble de la communauté éducative à travers le PET, les publics précaires, qui subissent le plus durement les conséquences des évolutions climatiques. Des actions se déployeront au sein de la médiathèque Passe Ouest ainsi qu'en direction des associations.

Le budget alloué sur la période sera de 900 000 €.

Ce programme d'actions tout à la fois ambitieux et réaliste, se veut l'outil qui guidera les pratiques de la commune dans sa dynamique de transformation au service du climat et des habitants.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » du 25 septembre 2024 ;

Vu l'avis de la Commission « Finances, ressources humaines, agglomération » du 26 septembre 2024

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

Considérant que l'obtention d'un label européen contribue à sensibiliser la population aux enjeux climatiques ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la stratégie Climat-Air-Energie et les objectifs associés.
- APPROUVE le plan d'action joint en annexe à la présente délibération.
- AUTORISE le maire à solliciter le label TETE et à déposer le dossier de la collectivité auprès de la commission nationale d'obtention du label.

Délibération adoptée à l'unanimité - 4 abstentions - (Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Michel LE MESTRALLAN, Annie VERDES).

